Fiche de données de sécurité

1. Identification

Identificateur de produit

P250-R

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, produits d'étanchéité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Hottinger Brüel & Kjaer
Rue:	Im Tiefen See 45
Lieu:	D-64293 Darmstadt
Téléphone:	+49 (0)6151 803-0
Internet:	www.hbm.com
Service responsable:	support@hbm.com

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

Autres dangers

Aucune information disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Dénomination chimique	Quantité
100-97-0	méthénamine hexaméthylènetétramine	5 - < 10 %
108-95-2	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol	< 1 %

Texte des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Dénomination chimique	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
108-95-2	203-632-7	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol	< 1 %
	par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 3 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 1 - < 3 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 3		

4. Premiers soins

Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucune information disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Aucune information disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, Mousse

Agents extincteurs inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques du produit dangereux

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Remarques générales

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Protection individuelle: voir rubrique 8

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Autres informations

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Consignes pour une manipulation sans danger

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Information supplémentaire

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

TRGS 510

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucune information disponible.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Epaisseur du matériau des gants: >= 0,7mm
Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile)
Temps de pénétration:>480 min
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Conserver les vêtements de travail à part.

Protection respiratoire

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	marron
Odeur:	Amines
pH-Valeur:	non déterminé

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
non déterminé:	
Point d'éclair:	> 140 °C

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide/liquide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Dangers d'explosion

non déterminé

Limite inférieure d'explosibilité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosibilité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Tension de vapeur: (à 20 °C)	non déterminé
Tension de vapeur: (à 50 °C)	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité apparente:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	non déterminé

Autres données

Teneur en corps solides:	9,99 %

Aucune information disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Aucune information disponible.

Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

Risque de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

Conditions à éviter

Aucune information disponible.

Matériaux incompatibles

Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 10101,0 mg/kg; ATE (cutanée) 30303,0 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 303,03 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 50,505 mg/l

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
108-95-2	phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	ATE 300 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthénamine hexaméthylènetétramine)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Aucune information disponible.

Persistance et dégradation

Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

14. Informations relatives au transport

Canadien TMD

Appellation réglementaire:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
Classe(s) de danger relative au transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
Classe(s) de danger relative au transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Risques pour l'Environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

16. Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 11.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le SGH

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H (numéro et texte intégral)

H228	Matière solide inflammable.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)